

Remboursement anticipé Confédération suisse

La Confédération suisse dénonce l'emprunt fédéral

*6¼ % 1992–5.11.2006 (y compris créances inscrites)
de CHF 700 000 000, n^{os} de valeur 15771/15772,
ISIN CH0000157716/CH0000157724
au 5 novembre 2004 à 100 %*

au remboursement anticipé.

Le remboursement s'effectuera sans frais contre remise des titres munis de tous les coupons non-échus. La contrevaletur des coupons manquants sera déduite du montant du remboursement.

17 août 2004

Par ordre de la Confédération suisse:
Banque nationale suisse